



Le CCAS de Villemomble recrute un travailleur social (H/F)

Cadre d'emploi des attachés ou rédacteurs

Sous la responsabilité du Directeur du CCAS, vous aurez pour mission d'accompagner et de soutenir des familles en situation de mal logement (Impayé de loyers, expulsion locative, habitat indigne, relogement, d'accompagner les seniors en situation de vulnérabilité et d'instruire des demandes d'aides financières.

Missions principales (non exhaustives) :

- Accueillir, orienter et conseiller les personnes en situation de difficulté
- Instruire et suivre les demandes d'aides financières et préparer les commissions
- Instruire les demandes d'aides et préparer les commissions FSE (Fond de Solidarité Energie)
- Accueillir et informer les personnes sans domicile stable
- Évaluer les demandes de domiciliation et ouvrir les droits conformément à la réglementation
- Préparer et présenter les demandes de domiciliation en commission.
- Participer aux réunions avec les divers partenaires (préfecture, bailleurs, conseil départemental, associatifs...)
- Constituer les dossiers d'aide sociale légale
- Organiser des actions de sensibilisation et de prévention, et des activités collectives
- Tenir une régie d'avance (chèques services alimentaires)
- Rédiger les bilans et rapports
- Participer aux différents événements du CCAS

Profil et compétences :

- Diplôme ES/ASS/CESF ou équivalent
- Une première expérience de travail social auprès d'un public varié sera appréciée
- Des qualités relationnelles, réflexives et rédactionnelles sont nécessaires à la fonction
- Autonomie et rigueur sont exigées
- Intérêt pour le travail social autour des problématiques liées au logement
- Connaître et appliquer les techniques d'intervention en travail social
- Savoir s'adapter aux besoins du public et apprécier le travail en équipe
- Savoir travailler en concertation et en partenariat avec le réseau des partenaires et ses différents acteurs
- Rigueur, efficacité, sens de l'organisation et autonomie
- Bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse
- Permis B exigé

Rémunération et complément d'information :

- Rémunération statutaire + RIFSEEP (IFSE + CIA) + Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire)
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail
- Prise en charge des frais de déplacement formation